

Auxiliaires juridiques auprès des juges de la Cour suprême du Canada

Appel de candidatures pour 36 postes d'auxiliaire juridique auprès des 9 juges de la Cour suprême du Canada.

Lieu de travail

Cour suprême du Canada à Ottawa.

Durée de l'emploi

Période d'un (1) an - débutant en août ou septembre 2020.

Salaire et avantages

Le salaire annuel actuel est 68 468 \$. Une somme forfaitaire est accordée au titre des frais de réinstallation à partir d'un endroit au Canada à Ottawa et du voyage de retour.

Les auxiliaires juridiques sont engagés pour une période déterminée dans la fonction publique fédérale et bénéficient des mêmes avantages et conditions de travail que ceux prévus pour les employés nommés pour une période déterminée.

Fonctions

Sous la direction du juge auprès duquel il est assigné, l'auxiliaire juridique fait des recherches sur des points de droit, rédige des mémoires sur des questions juridiques et, d'une manière générale, assiste le juge dans les travaux de la Cour.

Qualités requises

Baccalauréat en droit ou *Juris Doctor* d'une université canadienne reconnue ou son équivalent ;

Remarques : Les différents barreaux ne considèrent pas tous que les fonctions d'auxiliaire juridique permettent de satisfaire, pour tout ou partie, aux exigences en matière de stage. Il incombe donc aux candidats d'effectuer les vérifications à cet égard auprès du barreau de la province où ils veulent être admis à pratiquer le droit. Les auxiliaires juridiques doivent consacrer tout leur temps et toute leur attention à l'exécution de leurs fonctions. Pendant leur période d'emploi, ils ne sont pas autorisés à prendre congé pour suivre un cours de préparation au barreau ou pour se présenter à un examen du barreau.

Qui est admissible

Citoyens canadiens, résidents permanents au Canada et détenteurs d'un permis de travail pour le Canada.

Vous devez indiquer dans votre demande en quelle qualité vous êtes autorisés à travailler au Canada.

La préférence sera accordée aux citoyens canadiens. Les demandes de non-Canadiens sont acceptées, mais s'il y a suffisamment de candidats qualifiés qui ont la citoyenneté canadienne, la sélection se limitera à ces derniers.

Critères de sélection

La compétence dans l'une des deux langues officielles est obligatoire. Des postes bilingues exigeant la compétence dans les deux langues officielles sont ouverts. **Les candidats doivent indiquer leur niveau de compétence dans les deux langues officielles en compréhension de l'écrit, en expression écrite et en interaction orale.**

Des candidats seront sélectionnés en vue d'une évaluation plus poussée en fonction d'une combinaison de critères, y compris :

- lettres de recommandation,
- excellence académique,
- capacité de travailler en équipe,
- capacité de travailler sous pression,
- bonnes relations interpersonnelles,
- compétences linguistiques, et
- expérience – juridique et autre.

Les candidats qui le désirent peuvent préciser dans leur demande s'ils appartiennent à l'un ou l'autre des groupes désignés aux termes de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, L.C. 1995, c. 44 : les femmes, les autochtones, les personnes handicapées et les personnes qui font partie des minorités visibles. La Cour suprême du Canada s'engage à atteindre dans l'ensemble de ses secteurs une représentation équitable de tous les groupes désignés pour les besoins de l'équité en matière d'emploi.

Autres exigences / Commentaires

Les candidats retenus doivent satisfaire aux exigences de sécurité, niveau II (Secret), avant d'être nommés au poste. Ce facteur n'est pas pris en compte à l'étape de la présélection. La Cour suprême du Canada se charge de faire mener l'enquête de sécurité.

Les candidats retenus doivent signer la déclaration de confidentialité et de conflit d'intérêts avant d'être nommés au poste.

Selon la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique*, partie 4, article 54, toute nomination à la fonction publique est subordonnée à une prestation de serment ou une affirmation solennelle. Le texte du [serment ou de l'affirmation solennelle](#) figure dans la loi.

La Cour suprême du Canada s'engage à instaurer des processus de sélection et un milieu de travail inclusifs et sans obstacles. Si l'on communique avec vous au sujet d'une possibilité d'emploi ou pour des examens, veuillez nous faire part, en temps opportun, de vos besoins pour lesquels il faut prendre des mesures d'adaptation pour vous permettre une évaluation juste et équitable. Les renseignements reçus au sujet de mesures d'adaptation seront traités confidentiellement.

Comment postuler

Toutes les demandes de poste d'auxiliaire juridique (y compris les relevés de notes et les lettres de références) **doivent être reçues au plus tard le 21 janvier 2019**. Les candidats doivent fournir :

1. une lettre d'accompagnement indiquant qu'ils satisfont à toutes les exigences mentionnées dans le présent avis;
2. un curriculum vitae;
3. un relevé officiel des notes obtenues au cours de leurs études post-secondaires, notamment leurs études en droit et tout autre cours de deuxième cycle;
4. quatre lettres de référence adressées à : **Carole Tessier, cabinet du Juge en chef du Canada**. L'une des références peut être le doyen actuel de la faculté où le candidat a obtenu son diplôme de premier cycle en droit. Une ou plusieurs lettres de référence doivent attester les qualifications du candidat en ce qui a trait à l'excellence académique, à la qualité de ses relations interpersonnelles, à sa capacité de travailler sous pression et à sa capacité de travailler en équipe. Les lettres peuvent être jointes à la demande ou être envoyées sous pli séparé par les personnes qui ont accepté de fournir des références.

Prière de ne pas brocher vos documents.

Nous prions également les candidats de remplir et de soumettre le [formulaire de mise en candidature \(PDF\)](#) en ligne. Une fois le formulaire rempli, appuyez sur le bouton « Soumettre par courriel » au bas du formulaire.

Les candidats doivent s'assurer que leur demande est complète et que tous les documents, **y compris les quatre lettres de références**, parviennent à la Cour au plus tard **le 21 janvier 2019**. **Les demandes incomplètes ne seront pas prises en considération.**

Les demandes doivent porter la mention « Candidature à un poste d'auxiliaire juridique - 2020-2021 » et être adressées à :

Carole Tessier

Cabinet du Juge en chef du Canada
Cour suprême du Canada
301, rue Wellington
Ottawa (Ontario)
K1A 0J1

Nous remercions tous les candidats. Seuls les candidats retenus pour l'entrevue seront contactés et devront, par la suite, fournir deux (2) échantillons de texte.

Les juges de la Cour procéderont à des entrevues dans la semaine du **4 mars 2019**. Les convocations à une entrevue se feront par courriel ou téléphone. Les candidats sont donc priés d'inscrire dans leur demande une adresse postale, une adresse électronique ou un numéro de téléphone où il sera possible de les joindre ou de leur laisser un message dans la journée. Tous les postes seront comblés au plus tard le **26 mars 2019**. Les candidats qui n'auront pas été retenus au terme des entrevues seront avisés ce jour-là, ou dès que possible après cette date.

RENSEIGNEMENTS :

Carole Tessier
Cabinet du Juge en chef du Canada

Adresse électronique : lcp-paj@scc-csc.ca